



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la sécurité, des institutions et du sport
Police cantonale
Section circulation

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport
Kantonspolizei
Abteilung Verkehr



Demande d'autorisation pour manifestation sportive

Pour l'organisation d'une manifestation sportive au sens de l'article 52 LCR
(courses pédestres, caisses à savon, cyclistes, épreuves automobiles et motocyclistes, etc.)

Titre de l'épreuve :

Dates : **Début / fin de la manifestation :**

Nombres de participants attendus :

Parcours (joindre le plan du parcours) :
.....
.....

Fermeture de routes : oui non - Si oui, plan de signalisation à fournir.

Mesures de sécurité prévues (joindre le concept sur plan / croquis de la manifestation) :

- **Circulation / parcours :**

- **parcage :**

- **sanitaires :**

Responsabilité civile en qualité d'organisateur (v. en particulier les art. 72 LCR et 30 OAV)

Montant assuré en CHF (joindre la carte grise ou le contrat) :

Club organisateur :

Responsable

Adresse :

Code postal : **Lieu :**

Date de naissance :

N° tél. : **No fax :**

Mail :

Adresse facturation (si différente) :

Date / lieu : **Signature :**

Les documents mentionnés ci-dessous doivent être fournis par l'organisateur

- plan du parcours et horaire
- concept sanitaire et de sécurité
- attestation d'assurance
- préavis de la (des) commune(s) concernée(s)
- plan de parcours en cas de fermeture de routes
- préavis du service de la Chasse & Pêche, des Forêts & Paysages et de l'Environnement, pour les courses motorisées et courses cyclistes empruntant des sentiers pédestres ou routes forestières